

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14637**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle SPA praticien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CPNEFP de la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie - FIEPPEC	Présidente

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3123 - Parfumerie - Esthétique

#### Code(s) NSF :

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la SPA praticien(ne) réalise différentes techniques de modelages et de soins destinées au bien-être et à la détente du (ou de la) client(e). Ces massages de bien-être n'ont aucune visée thérapeutique.

Le/la SPA praticien(ne) réalise les activités suivantes :

- L'accueil et le suivi de la clientèle (tous les publics) ; en raison de la présence de spa en zone touristique, le spa praticien peut s'exprimer aisément en anglais.
- Le conseil et la vente de produits et de prestations spécifiques au spa.
- La préparation du poste de travail en respectant les facteurs d'ambiance, les codes culturels du soin, les règles d'hygiène et de sécurité, l'environnement.
- La prise en charge de la clientèle du spa, en préparant le ou la client(e) au soin et en lui expliquant les techniques utilisées.
- La réalisation de techniques esthétiques de bien-être, de confort, de modelages du monde et de soins par l'eau (entre autres : bain, sauna, hammam) ; les techniques peuvent être soit manuelles éventuellement pour assurer la pénétration d'un produit cosmétique soit facilitées par un appareil à visée esthétique ou des accessoires.

Le (la) titulaire est capable de :

- Prendre son poste de travail avec une présentation soignée conforme aux règles du SPA.
- Accueillir la clientèle locale ou internationale dans un SPA ou un institut SPA.
- Conseiller et vendre des prestations et produits spécifiques au SPA.
- Réaliser les encaissements ou la facturation selon les règles de fonctionnement du SPA ou de l'institut.
- Participer au maintien de l'organisation des espaces de soins.
- Préparer les espaces de soins en respectant les facteurs d'ambiance et les codes culturels du soin.
- Gérer l'approvisionnement du poste de travail.
- Préparer le ou la client(e) au soin.
- Exécuter des techniques de modelages énergétiques et toniques.
- Exécuter des techniques de modelages relaxants.
- Exécuter des techniques de modelages drainants.
- Expliquer l'utilisation des espaces de soins en zone humide (Sauna, Hammam) et des appareils en zone de bains et douches dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Réaliser l'entretien des espaces de soins (sauna, hammam) et des appareils de bains et de douches en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/la SPA praticien(ne) peut intervenir au sein des structures suivantes :

- Etablissements de soins dans le secteur de l'esthétique : SPA en institut de beauté et SPA urbains
- Industrie hôtelière et touristique : hôtels avec SPA ou résidences de tourisme
- Centres de remise en forme  
SPA Praticien(e)

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

D1203 : Hydrothérapie

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la formation :

La certification se compose de 6 blocs de compétences

- BC1 : Accueillir, conseiller et vendre des prestations de soins et produits auprès de la clientèle du SPA -> Epreuve de mise en situation professionnelle reconstituée
- BC2 : Préparer, organiser le poste de travail ou l'espace de soins dans un SPA -> Cas pratique (production d'écrits)

- BC3 : Réaliser des techniques de modelages énergétiques et toniques -> Epreuve de mise en situation professionnelle reconstituée, le candidat doit se présenter avec un modèle.
- BC4 : Réaliser des techniques de modelages relaxants -> Epreuve de mise en situation professionnelle reconstituée, le candidat doit se présenter avec un modèle.
- BC5 : Réaliser des techniques de modelages drainants -> Epreuve de mise en situation professionnelle reconstituée, le candidat doit se présenter avec un modèle.
- BC6 : Identifier et conseiller la clientèle sur l'usage des appareils de soins par l'eau ou en zone humide -> Cas pratique (production d'écrits)

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la VAE :

Dossier de VAE à remplir par le candidat, accompagné de preuves de l'activité et entretien avec le jury de validation et épreuve de mise en situation professionnelle reconstituée.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14637 - Accueillir, conseiller et vendre des prestations de soins et produits auprès de la clientèle du SPA</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■C1 - Prendre son poste de travail avec une présentation soignée conforme aux règles du SPA</li> <li>■C2 - Accueillir la clientèle locale ou internationale dans un SPA ou un institut SPA</li> <li>■C3 - Conseiller et vendre des prestations et produits spécifiques au SPA</li> <li>■C4 - Réaliser les encaissements ou la facturation selon les règles de fonctionnement du SPA ou de l'institut</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en situation reconstituée dont la finalité est de vendre des prestations et des produits spécifiques au SPA. L'épreuve sera organisée en français et en langue étrangère (anglais)</p> <p><b>Remise</b> d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14637 - Préparer, organiser le poste de travail ou l'espace de soins dans un SPA</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■C5 - Participer au maintien de l'organisation des espaces de soins</li> <li>■C6 - Préparer les espaces de soins en respectant les facteurs d'ambiance et les codes culturels du soin</li> <li>■C7- Gérer l'approvisionnement du poste de travail</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Cas pratique (épreuve écrite). A partir d'un sujet remis au candidat, celui-ci devra analyser et traiter les différentes situations professionnelles proposées.</p> <p><b>Remise</b> d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14637 - Réaliser des techniques de modelages drainants</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■C8 - Préparer le ou la client(e) au soin</li> <li>■C11 - Exécuter des techniques de modelages drainants</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en situation reconstituée dont la finalité est de réaliser des techniques de modelages drainants.</p> <p><b>Remise</b> d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14637 - Réaliser des techniques de modelages énergétiques et toniques</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■C8 - Préparer le ou la client(e) au soin</li> <li>■C9 - Exécuter des techniques de modelages énergétiques et toniques</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en situation reconstituée dont la finalité est de réaliser des techniques de modelages énergétiques et toniques.</p> <p><b>Remise</b> d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 14637 - Réaliser des techniques de modelages relaxants	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■C8 - Préparer le ou la client(e) au soin</li> <li>■C10 - Exécuter des techniques de modelages relaxants</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en situation reconstituée dont la finalité est de réaliser des techniques de modelages relaxants.</p> <p><b>Remise</b> d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 14637 - Identifier et conseiller la clientèle sur l'usage des appareils de soins par l'eau ou en zone humide	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■C12 - Expliquer l'utilisation des espaces de soins en zone humide (Sauna, Hammam) et des appareils en zone de bains et douches dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité</li> <li>■C13 - Réaliser l'entretien des espaces de soins (sauna, hammam) et des appareils de bains et de douches en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Cas pratique (épreuve écrite) Le candidat devra compléter une fiche technique et expliquer l'utilisation d'un appareil (contre-indications, règles de sécurité...)</p> <p><b>Remise</b> d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de 4 à 10 personnes à égalité employeurs et salariés, quelle que soit la voie d'accès (formation ou VAE)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé de 4 à 10 personnes à égalité employeurs et salariés, quelle que soit la voie d'accès (formation ou VAE)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le jury est composé de 4 à 10 personnes à égalité employeurs et salariés, quelle que soit la voie d'accès (formation ou VAE)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle SPA praticien avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017. Autorité responsable : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE FP) esthétique et cosmétique - F.I.E.P.P.E.C., C.N.A.I.B.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle SPA praticien" avec effet du 14 avril 2017, jusqu'au 21 juillet 2023.

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

200 CQP « SPA Praticien(ne) » ont été délivrés en 2016.

Ce CQP est délivré en moyenne à 210 candidats par an.

**Autres sources d'information :**

<http://www.fieppecc.fr/>

<http://cnaib.fr/>

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

**Lieu(x) de certification :**

CPNE-FP secrétariat FIEPPEC

1 Rue Victorien Sardou

10000 TROYES

[cpne-fp-esthetique@orange.fr](mailto:cpne-fp-esthetique@orange.fr)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

La version actualisée des organismes de formation habilités à préparer les CQP SPA est consultable sur les sites suivants :

<http://www.fieppecc.fr/>

<http://cnaib.fr/>

<https://www.opcalia.com/>

**Historique de la certification :**

Accord professionnel du 22 avril 2009 relatif aux certificats de qualification professionnelle de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie.

Annexe n° II de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011 (Brochure n°3123), relative à la mise en place du CQP « SPA Praticien ».